



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2535

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Quartier des Marais - Unité de traitement des eaux usées pour l'assainissement - Convention de remise d'ouvrages avec l'OPH du Rhône

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagherne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palreja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011**Délibération n° 2011-2535**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Quartier des Marais - Unité de traitement des eaux usées pour l'assainissement - Convention de remise d'ouvrages avec l'OPH du Rhône**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En 2007, un protocole d'accord relatif à un projet d'amélioration des conditions d'habitat des gens du voyage sédentarisés dans le quartier des Marais à Décines Charpieu, a été signé entre la Ville de Décines Charpieu, l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, l'Etat, la Communauté urbaine de Lyon et le Conseil général du Rhône.

Dans le cadre de ce protocole, la Communauté urbaine a été désignée maître d'ouvrage de la réalisation d'une unité de traitement des eaux usées par filtre planté de roseaux d'une capacité de 250 équivalent habitants (EH). Ces travaux ont été réalisés sur un terrain propriété de l'office public de l'habitat (OPH) du Rhône.

Les travaux de réalisation de cette unité de traitement des eaux usées ont fait l'objet d'un marché attribué au groupement d'entreprises Perrier TP/TPCF dont la signature a été autorisée par décision n° B-2009-1032 du Bureau du 29 juin 2009.

En application du protocole cité ci-dessus, la gestion du site est confiée à l'OPH du Rhône. A cette fin, ledit protocole prévoit une remise d'ouvrages de l'unité de traitement par la Communauté urbaine à l'OPH du Rhône, à la réception, sans phase transitoire.

La réception des ouvrages a été prononcée sans réserve, avec effet à la date du 1er septembre 2010. Une période de mise en route et d'observation, sous la responsabilité du groupement d'entreprises Perrier TP/TPCF, ont suivi la réception des travaux. Elles se sont achevées le 15 décembre 2010, date à laquelle l'OPH du Rhône a pris possession des ouvrages et a assuré l'entretien de ceux-ci.

La présente convention a pour objet de formaliser cette remise d'ouvrages. Elle est consentie à titre gratuit. Elle prévoit qu'à compter de celle-ci, l'OPH du Rhône assure l'ensemble des responsabilités légales se rattachant aux ouvrages. En outre, il est subrogé dans l'ensemble des garanties, droits et obligations de la Communauté urbaine relatifs aux ouvrages qui lui sont remis pour la mise en œuvre des garanties contractuelles et post-contractuelles ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de remise d'ouvrages d'une unité de traitement des eaux usées pour l'assainissement du quartier des Marais située sur la commune de Décines Charpieu, à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'OPH du Rhône.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.